



Référence de l'appel à candidatures AOT/PORT/ZMEL-2026

Personne Publique : SPL d'exploitation du port départemental de Saint-Jean-de-Luz - Ciboure

Date publication : 13/02/2026

Objet : Appel à candidature pour l'octroi d'une autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public dans le cadre de l'exercice d'une activité économique (nautique, travaux, alimentaire, ...) sur le domaine du port et de la zone de mouillages et d'équipements légers de La Nivelle et de la baie de Saint-Jean-de-Luz - Ciboure

Type d'engagement : AOT Économique

Localisation :

*PONTON A – BASSIN PECHE
PONTON D – BASSIN PECHE
MOUILLAGE – BASSIN PECHE
MOUILLAGES – BASSIN DE SOCOA
MOUILLAGES – AVANT PORT DE SOCOA
MOUILLAGES – LA NIVELLE
MOUILLAGES – LA BAIE
PARKING DES DERIVEURS – ZONE DE SOCOA
PARKING DE LARRALDENIA – ZONE DES RECOLLETS
BATIMENTS – ZONE DES RECOLLETS
BATIMENTS - CRIEE
BATIMENTS – ZONE DE L'UNTIXIN
BATIMENTS – ZONE DE SOCOA
BATIMENTS – ZONE DES VFDM*

Voir Annexe I – Plans de localisation

Durée d'engagement : 5 ans ou plus si nature des investissements le justifie

Types d'activités : voir annexe II

Date d'engagement : 01/04/2026

Redevance : constituée d'une part fixe et d'une part variable

- Redevance d'amarrage selon tarification annuelle en vigueur selon longueur du navire ou occupation au m² sur la terre
- Redevance variable calculée sur la base de 3% du produit du chiffre d'affaires réalisé sur, à partir ou à destination des infrastructures, bâtiments et/ou domaine du port de Saint-Jean-de-Luz – Ciboure. Dans le cas où une demande concerne

plusieurs AOT, cette redevance variable ne s'appliquera qu'une fois, sur la totalité de l'activité

Possibilité de proposer une redevance variable supérieure ou inférieure avec arguments économiques détaillés à l'appui.

La SPL se réserve le droit de tout négocier avec les candidats en fonction des projets proposés.

Conditions d'exploitation spécifiques :

Voir Annexe II – Types d'activités autorisées

Voir annexe III – Types d'AOT économiques

Pour les bâtiments, une visite est proposée le vendredi 20 février 2026 :

- 9h chais de Socoa (chemin des blocs)
- 11h chais de l'Untxin (1523 route de l'Océan)
- 14h chais des VFDM (rue Gabriel Delauney)
- 15h bâtiments zone des Récollets (2 place des Récollets)

Date limite de candidature : 12/03/2026 à 12h00

Candidature :

- Compléter le document « dossier de candidature - occupation privative du domaine public du Port et de la zone de mouillages et d'équipements légers de Jean-de-Luz - Ciboure »
- Fournir les pièces justificatives et précisées au dossier mentionné ci-dessus.
- Transmettre le dossier de candidature par voie numérique à l'adresse suivante : direction@splport64.fr ou par voie postale ou remise en main propre contre récépissé à SPL du port départemental de Saint-Jean-de-Luz – Ciboure, 2 place des Récollets, 64500 CIBOURE

Conditions d'attribution : Selon les critères détaillés dans le document « dossier de candidature - occupation privative du domaine public du Port et de la zone de mouillages et d'équipements légers de Saint-Jean-de-Luz - Ciboure »

Le candidat qui aura obtenu la meilleure notation au regard des critères énoncés sera déclaré attributaire.